

Date de convocation : 29/06/2024	L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mr Patrick DEMARQUET, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madel BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Sylvie COUPE, Mme Laë SALIOT, Mr Michel LÉBOUC.
Date d'affichage : 29/06/2024	
Nbre de conseillers :	
En exercice : 14	
Présents : 10	
Votants : 14	

Absents excusés :

Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN

Mr Bertrand MONTEBAULT donne pouvoir à Mme Colette PENDRIGH

Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr Didier PETITPAS

Mr Anthony PRUNIER donne pouvoir à Mr Michel LÉBOUC

N°84 - 2024

Fonds de développement des Communes

Vu l'article 5214-16 (V) du code général des collectivités territoriales ;

Considérant le projet « Effacement des réseaux à la Résidence Les Coteaux » ;

Sur proposition du Maire, la commune sollicite une subvention au titre du Fonds de Développement des Communes 2024 pour un montant de 16 541.00 €, pour financer le projet « Effacement des réseaux à la Résidence Les Coteaux ».

Il est proposé au conseil municipal :

Article 1 : de solliciter Fougères Agglomération à hauteur de 16 541.00 € au titre du Fonds de Développement des Communes pour l'année 2024 dans le cadre du projet « Effacement des réseaux à la Résidence Les Coteaux »

Article 2 : de préciser le plan de financement du projet « Effacement des réseaux à la Résidence Les Coteaux »

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le

ID : 035-213501380-20240704-D084_2024-DE

Opération	Montant dépenses HT	Financement	Montant recettes HT
Etudes	4 958.00	Département	
Travaux SDE 35	153 580.44	DSIL	
		Fougères Agglo FDC 2024	16 541.00
[...]		Autofinancement	141 997.44
Total Dépenses	158 538.44 €	TOTAL recettes	158 538.44 €

Article 3 : le Maire, ou l'Adjoint Délégué, et le comptable public assignataire de Fougères Collectivités sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'EMETTRE** un avis favorable pour imputer ce fond de concours communautaire au projet « Effacement des réseaux à la Résidence Les Coteaux »
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

